



- **Public concerné** : Tout public.
- **Durée** : 3.30 heures.
- **Nombre de participants** : 8 maximum.
- **Validation** : Attestation de formation.
- **Matériel utilisé** : Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. Unité Mobile de formation. Un extincteur par apprenant.
- **Pré-requis** : Aucun.
- **Divers** : Un livret sera remis à chaque participant.

## La Législation

### Code du travail : Art. L.4121-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé, la sécurité, et les mesures prises pour y remédier.

### Code du travail : Art. R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel, et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

## Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants :

- Connaitront les grands principes de mise en sécurité du site ;
- Sauront identifier les différents moyens de secours de l'entreprise ;
- Sauront identifier les risques majeurs de départ de feu ;
- Sauront reconnaître et utiliser les différents moyens d'extinction (extincteurs portatifs, sur roues, RIA) ;
- Sauront éteindre un feu naissant avec les différents moyens d'extinction.

### Théorie : (1h15)

- Généralités sur les départs de feu ;
- La prise en compte de l'évènement ;
- Evacuer, Alerter, et Intervenir sans exposer sa vie ;
- La théorie du feu ;
- Les différents moyens d'extinction ;
- Le comportement à suivre face au départ de feu.

### Pratique : (2h)

- Visite de site et reconnaissance des moyens de secours ;
- Utilisation des moyens de secours de l'entreprise sur feux réels ;
- Mises en situation adaptées aux risques de l'entreprise.

### Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.